

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie@rossfeld.fr

| |
|--|
| Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 8 Date de convocation : 12 juillet 2021 |
|--|

Séance du 20 juillet 2021

Sous la présidence de M. Hubert HURSTEL, Maire-Adjoint,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres, sauf :

- M. Daniel KOEHLER, Maire, excusé,
- M. Marc DITTLY, excusé,
- Mme Régine MENTZLER, excusée,
- M. Emmanuel SCHOTT, excusé,
- Mme Emmanuelle STRAMM, excusée, procuration à Hubert HURSTEL
- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée
- Mme Pascale LERBS-BINDER, excusée.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 25/05/2021
3. Renouvellement du contrat de l'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
4. Rénovation extérieure de l'église : adoption de l'avenant n° 1
5. Divers

Monsieur Hubert HURSTEL, Maire-Adjoint ouvre la séance à 19h30 et salue l'ensemble des membres présents. Il excuse Monsieur le Maire qui est hospitalisé et expose que conformément à l'article L2122-17 du CGCT : "*En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.*"

Le conseil municipal prend acte de cette information.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25/05/2021

Le procès-verbal de la séance du 25/05/2021 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

Lors de la séance du 25 mai 2021, le conseil municipal, a décidé de prolonger pour une nouvelle période d'un an, le poste permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet, avec un coefficient d'emploi de 20,62 / 35èmes, soit 20h37mn, à compter du 30/08/2021. Le Centre de Gestion a demandé de rajouter que « cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 362, indice majoré 336. »

Fonctions exercées : assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation, l'encadrement, l'hygiène des jeunes enfants, ainsi que pour la préparation et l'aide matérielle des activités pédagogiques. Entretien de propreté du matériel servant directement aux enfants.

Adopté à l'unanimité.

4. RENOVATION EXTERIEURE DE L'EGLISE : ADOPTION DE L'AVENANT N° 1

Lors des travaux de rénovation de l'église, il a été constaté que les entablements étaient percés à certains endroits à cause des fientes de pigeons et qu'il convenait de les remplacer. Un devis a été demandé à l'entreprise ARKEDIA titulaire du lot n° 3 « ravalement de façade ».

Sur proposition de M. Hubert HURSTEL, Maire-Adjoint, le conseil municipal valide l'avenant n° 1 pour le lot n° 3 : ravalement de façade attribué à la société ARKEDIA d'un montant de 1 170 € HT, soit 1 404 € TTC, ce qui ramène le lot n° 3 :

| | | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Montant initial du lot n° 3 : | 78 879,60 € HT | 94 655,52 € TTC |
| Montant de l'avenant n° 1 : | <u>1 170,00 € HT</u> | <u>1 404,00 € TTC</u> |
| Nouveau montant du lot n° 3 : | 80 049,60 € HT | 96 059,52 € TTC |

Adopté à l'unanimité.

5. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes suivantes :

- ✓ Une déclaration préalable déposée par Mme Ginette HABERER pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, 33, rue de Herbsheim, section B n° 1080, 95, 96, 106 et 1078 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Joris KAVALA pour la construction d'une piscine, 5, rue des Vergers, section B n° 1076 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par la société France SOLAR pour la mise en place de 8 panneaux photovoltaïques sur la toiture de M. Emmanuel WINDENBERGER, 99, rue des Jardins, section D n° 316 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Ludovic WILHELM pour la construction d'un abri de jardin, 4, allée des Iris, section 04 n° 221 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Fabrice THURNREITER, pour la construction d'une pergola, 3, sentier de l'Eglise, section D n° 415 ;

- ✓ Une demande de permis de construire pour une maison individuelle déposée par Mme Marion HAEHNEL, 11, rue Finkwiller, section B n° 1129 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Serge CROS pour une division en vue de construire, 39, rue de Herbsheim, section 02 n° 21,
- ✓ Une demande de permis de construire modificatif pour la construction d'un garage accolé à la maison et le changement d'enduit, déposée par M. Sébastien HAUG, 6, allée des Iris, section 04 n° 223.

Caravane de l'été du SAJ : M. Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que la caravane de l'été s'est installée pour une après-midi à la salle des fêtes de Rossfeld. Elle a rencontré un vif succès auprès de nos jeunes, puisque 58 jeunes du secteur y ont participé dont 45 jeunes de Rossfeld.

Information sur l'avancement des travaux du parking de la salle des fêtes et du Stade et du chemin communal rue de Neunkirch : M. Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que l'entreprise JEHL TP en charge des travaux prévoit de terminer la pose des enrobés du parking d'ici la fin de semaine prochaine et s'engage à réaliser en même temps la réfection du chemin communal rue de Neunkirch.

Clôture de la séance à 20h30.